

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 03/244 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 03/209 AC DU 17 JUILLET 2003 RELATIVE AU PROGRAMME REGIONAL DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE ET D'APPRENTISSAGE 2003/2004

SEANCE DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2003

L'An deux mille trois, et le premier septembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. José ROSSI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

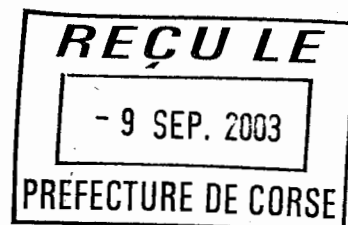
ALESSANDRINI Alexandre, ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique, BOSCHI-ANDREANI Marie-Jeanne, BUCCHINI Dominique, CASTA Pierre-Jean, CECCALDI Pierre-Philippe, CHAUBON Pierre, FELICIAGGI Robert, FERRANDI Jules-Laurent, FRANCESCHI Henri, GALLETTI François, GANDOLFI-SCHEIT Sauveur, GRISONI Marie-Thérèse, GUERRINI Simone, JALPI Jean, LUCIANI Paul-Antoine, LUCIANI Toussaint, MARCHIONI François-Xavier, MATTEI-FAZI Joselyne, MOZZICONACCI Madeleine, PATRIARCHE Paul, PERETTI Philippe, PIETRI Don Pierre, RIOLACCI François-Xavier, ROSSI José, RUAULT Paul, SANTINI Ange, SINDALI Antoine, STEFANI Michel, TOMA Jean-Toussaint, VERSINI Sauveur, VINCIGUERRA Marie-Jean

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ANTONA Joseph à M. FRANCESCHI Henri
M. COLONNA Jean-Charles à M. CASTA Pierre-Jean
M. MURACCIOLI Martin à M. VERSINI Sauveur
M. PIERI Pierre-Timothée à Mme GRISONI Marie-Thérèse
M. RICCI Dominique à M. JALPI Jean
M. SISCO Henri à M. FERRANDI Jules-Laurent

ETAIENT ABSENTS : Mme et MM.

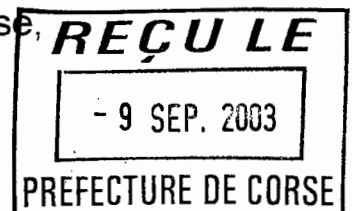
ALBERTINI Jean-Louis, CHIARELLI Joseph, CIABRINI Jean-Marc, CICCADA Vincent, CROCE Laurent, FILIPPI César, GERONIMI Jean-



Valère, LANFRANCHI Mireille, MOTRONI Jean, QUASTANA Paul, ROMITI Gérard, SIMEONI Marcel, TALAMONI Jean-Guy.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002.92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** le titre I du Code du Travail relatif au contrat d'apprentissage,
- VU** le titre II, chapitre II, article 147 et suivants de la loi 2002/73 du 17 janvier 2002 de modernisation,
- VU** la convention portant création d'un centre de formation d'apprentis agricole en Haute-Corse annexé au Lycée d'Enseignement Professionnel Agricole de Borgo conclue le 29 juillet 1987,
- VU** les avenants 1 à 8 respectivement en date des 1^{er}/03/89, 16/10/96, 2/05/97, 8/04/98, 31/08/99, 7/06/00, 6/07/01, 30/12/02,
- VU** la convention portant création d'un centre de formation d'apprentis agricole en Corse-du-Sud annexé au Lycée d'Enseignement Professionnel Agricole de Sartène conclue le 29 juillet 1987,
- VU** les avenants 1 à 9 respectivement en date du 20/06/95, 17/10/95, 8/10/96, 2/05/97, 8/04/98, 16/09/99, 21/06/00, 9/07/01, 30/12/02,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,



APRES EN AVOIR DELIBERE**ARTICLE PREMIER :**

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer les conventions quinquennales des Centres de Formation d'Apprentis Agricoles de Haute-Corse et de Corse-du-Sud.

ARTICLE 2 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à ouvrir les sections d'apprentissages suivantes :


- au Centre de Formation d'Apprentis Agricole de Haute-Corse pour la création Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole,
- au Centre de Formation d'Apprentis de Haute-Corse pour la création du Brevet d'Educateur Sportifs 1^{er} degré (option football).

ARTICLE 3 :

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 1^{er} septembre 2003

Pour copie certifiée conforme à l'original
pour le Président de l'Assemblée de Corse
et par délégation
Le Secrétaire Général de l'Assemblée


Serge TOMI

Le Président de l'Assemblée de Corse,


José ROSSI

